



Problème de voisinage et décision de justice

Par **mutti**, le **05/03/2012** à **16:24**

Suite à une décision du tribunal mes parents doivent démolir leur terrasse (5m²) , les deux claustras qui la borde (dont une qui se trouve 2 m devant la porte de notre voisin) et deux arceaux en prolongement qui délimite la propriété. Nous avons un avocat qui défend notre dossier mais nous souhaiterions expliquer par nous même notre point de vue au tribunal en écrivant directement au tribunal sans passer par l'avocat; pouvons-nous le faire sans que cela nous pose problèmes car mes parents font appel. Notre voisin conteste cette terrasse, ces claustras, ces arceaux alors que ces 3 éléments étaient en place avant qu'il ne soit propriétaire !

Nous sommes une petite copropriété de 3 propriétaires.

Le maintien des arceaux avaient été accordées suite à une décision de justice (procès avec la voisine d'en face qui ne fait pas partie de la copropriété) et maintenant c'est la justice qui nous ordonne de les enlever !!!!!

Merci pour votre aide